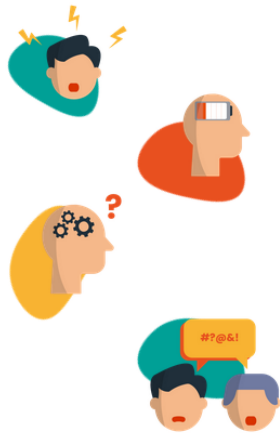


DÉFINITION ET CONSÉQUENCES



- Stress
- Épuisement professionnel
- Dysfonctionnement relationnel
- Violences au travail

CONSEQUENCES POUR LE SALARIE

Maladies cardio-vasculaires
Troubles comportementaux
Suicide
Épuisement professionnel
Comportements à risques
Dépression
Troubles du sommeil
Perturbations hormonales
Troubles musculosquelettiques

CONSEQUENCES POUR L'ENTREPRISE

Absentéisme
Turn over
Atteinte de l'image de l'entreprise
Réduction de la productivité
Diminution de la performance
Baisse de la qualité
Dégradation du climat social
Hausse des maladies et accidents
Démotivation professionnelle

LES FACTEURS DE RISQUE

CAUSES D'APPARITION

Cause principale

- Le stress lié à l'intensité ou à la charge de travail

Autres causes

- Les exigences émotionnelles, notamment la violence et le harcèlement
- Le manque d'autonomie et de marge de manœuvre
- Les incohérences entre les valeurs personnelles et les valeurs de l'entreprise
- Les inégalités en matière de reconnaissance et de rémunération
- L'insécurité
- Les horaires décalés...

LES PISTES POUR ÉVITER OU RÉDUIRE L'APPARITION DES RPS

Signe de tension → Réagir dès les premiers signes de tension et d'isolement

Tâches → Définir clairement les tâches et les périmètres de responsabilité

Organisation → Accompagner les changements organisationnels

Horaires → Adapter les horaires pour les rendre compatibles avec la vie familiale et sociale

Reconnaissance → Savoir reconnaître le travail réalisé

Échanges → Favoriser la coopération et les échanges sur le travail

Communication → Pratiquer une communication transparente et authentique

Formation → Soutenir et former les managers et responsables

Si les RPS n'existent pas encore :

- Identification
- Inscription au DUERP
- Moyens pour les éviter

Si les RPS sont avérés :

- Diagnostic
- Plan d'action

Il est important d'**anticiper** l'apparition des **risques psychosociaux** à travers l'**identification** des risques par unité de travail et leur inscription dans le DUERP afin de mettre en place des moyens pour les éviter.

S'ils sont avérés, il est recommandé de mettre en place des actions pour les réduire, à travers un **diagnostic** et un plan d'actions.

Votre service de prévention et de santé au travail est l'interlocuteur privilégié pour ce type d'action.

Pour toute question, pensez à solliciter votre service de prévention et de santé au travail.